



**REGIONAL OFFICE FOR THE WESTERN PACIFIC  
BUREAU RÉGIONAL DU PACIFIQUE OCCIDENTAL**

**COMITE REGIONAL**

WPR/RC45/1 (Annoté)

**Quarante-cinquième session  
Kuala Lumpur  
19-23 septembre 1994**

9 septembre 1994

ORIGINAL : ANGLAIS

**ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTE**

1. **Ouverture de la session**
2. **Allocution du Président sortant**
3. **Election du Bureau : Président, Vice-Président et Rapporteurs**
4. **Allocution du Président entrant**
5. **Adoption de l'ordre du jour**

WPR/RC45/1

6. **Allocution du Directeur général**
7. **Rapport du Directeur régional**

WPR/RC45/2

Cette année, le rapport du Directeur régional au Comité régional est un rapport succinct qui couvre la période du 1er juillet 1993 au 30 juin 1994. Cela est conforme à la résolution WPR/RC27.R8, qui autorise le Directeur régional à publier les années paires un rapport succinct sur les problèmes et événements importants de la période allant du 1er juillet de l'année précédente au 30 juin de l'année courante, et les années impaires, un rapport complet sur l'activité de l'OMS pendant les deux années précédentes.

L'ordre du jour du Comité régional comporte comme d'habitude de nombreux points techniques. Les représentants sont encouragés à présenter leurs observations lors de l'examen des différents points de l'ordre du jour plutôt que lors de l'examen des sections correspondantes du rapport du Directeur régional.

## 8. Budget programme

### 8.1 Exécution du budget, 1992-1993 (rapport final)

WPR/RC45/3

Ce rapport fait suite au rapport intérimaire soumis au Comité régional à sa quarante-quatrième session en 1993. Il présente l'exécution finale du budget ordinaire pour l'exercice 1992-1993, au 31 décembre 1993. Il couvre également l'exécution financière du Programme du Directeur régional pour le développement et indique les fonds supplémentaires reçus d'autres sources pour la période biennale.

Les chiffres cités dans le rapport proviennent des documents de contrôle de chaque activité au 31 décembre 1993 et couvrent les dépenses engagées du 1er janvier 1992 au 31 décembre 1993. En termes monétaires, le budget de fonctionnement était entièrement exécuté au 31 décembre 1993.

Le Comité régional souhaitera peut-être examiner et commenter les chiffres de l'exécution finale du budget.

### 8.2 Projet de budget programme, 1996-1997

WPR/RC45/4

Le projet de budget programme pour 1996-1997 est conforme à la nouvelle liste ordonnée des programmes. Le format et la présentation ont également été modifiés pour une plus grande clarté.

Le projet de budget programme 1996-1997 s'élève à US\$ 71 531 000.

Le budget programme, préparé en collaboration avec les Etats Membres, est présenté en termes généraux. Il résulte du projet de budget programme détaillé soumis par les Etats Membres et qui servira de base à l'exécution.

Le montant total de l'allocation régionale est le même que pour 1994-1995. Le Directeur général a décidé de ne comptabiliser les augmentations de coût qu'ultérieurement afin de pouvoir examiner le budget 1996-1997 en termes réels.

Les Etats Membres sont invités à examiner le projet de budget programme et à prier le Directeur régional de le transmettre au Directeur général pour examen et inclusion dans son projet de budget programme pour l'exercice 1996-1997.

## 9. SIDA

### 9.1 Rapport annuel sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles

#### WPR/RC45/5

Conformément à la résolution WPR/RC38.R5 adoptée par le Comité régional à sa trente-huitième session, le Directeur régional présente un rapport annuel sur le SIDA et les maladies sexuellement transmissibles. Le rapport de cette année présente la situation épidémiologique générale du SIDA et des maladies sexuellement transmissibles dans la Région, de la coopération avec les programmes nationaux et des interventions prioritaires.

L'attention est également attirée sur les tendances de la transmission du VIH et de l'impact d'autres maladies sexuellement transmissibles sur la propagation du VIH. On notera les orientations futures des programmes de lutte contre l'infection à VIH et les maladies sexuellement transmissibles, qui privilégient quatre domaines prioritaires, à savoir les jeunes et les femmes, la lutte contre les maladies sexuellement transmissibles et leur prise en charge, la prostitution et la toxicomanie par voie parentérale.

En janvier 1994, dans sa résolution EB93.R5, le Conseil exécutif de l'OMS recommandait l'établissement d'un programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA administré par l'OMS. Le rôle que joueront dans ce programme les représentants de l'OMS et les bureaux régionaux n'est pas encore clairement défini.

Le Comité régional souhaitera probablement évaluer l'état d'avancement et les réalisations du programme jusqu'à présent et recommander des lignes d'action futures. Les débats devraient porter, entre autres, sur les incidences du nouveau programme commun coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA et sur le rôle que les Etats Membres souhaitent voir l'OMS jouer aux niveaux régional et des pays.

## **9.2 Programme mondial de lutte contre le SIDA : Composition du Comité de gestion**

### **WPR/RC45/6**

Le Comité régional examinera la recommandation faite par le Comité de gestion du Programme mondial de lutte contre le SIDA au Directeur général à propos du nouveau programme commun et coparrainé des Nations Unies sur le VIH et le SIDA, à savoir de prolonger jusqu'en 1995 les mandats des membres régionaux expirant à la fin de 1994. Les membres actuels de la Région sont Fidji et la Malaisie. Leurs mandats respectifs prendront fin le 31 décembre 1994 et le 31 décembre 1996.

Le Comité régional souhaitera donc peut-être prolonger d'un an le mandat de Fidji, jusqu'au 31 décembre 1995, afin de faciliter la transition vers le nouveau programme.

## **10. Eradication de la poliomyélite dans la Région : Rapport d'activité**

### **WPR/RC45/7**

En mai 1988, la Quarante-et-unième Assemblée mondiale de la Santé a adopté une résolution sur l'éradication mondiale de la poliomyélite d'ici l'an 2000. En septembre 1988, à sa trente-neuvième session, le Comité régional a adopté une résolution sur l'éradication de la poliomyélite dans la Région d'ici 1995. Des rapports ont été soumis chaque année au Comité régional sur les progrès de l'éradication depuis 1990 (conformément à la résolution WPR/RC41.R5).

Le Comité régional soulignera sans doute l'importance d'un engagement continu des hautes personnalités politiques des Etats Membres en faveur de l'éradication, de la poursuite des journées nationales de vaccination, d'une meilleure surveillance de la paralysie flasque aiguë et de l'investigation de cas en laboratoire. A mesure que la date cible se rapproche, il faut souligner l'importance de la surveillance continue dans les pays qui ne déclarent aucun cas de poliomyélite.

## **11. Sous-Comité du Comité régional pour les Programmes et la Coopération technique**

### **11.1 Visites dans les pays : Rapport du Sous-Comité, Première Partie**

#### **WPR/RC45/8**

Au titre du point 5 du mandat du Sous-Comité, quatre de ses membres se sont rendus aux Iles Salomon, à Singapour et aux Philippines pour passer en revue la collaboration de

l'OMS dans le domaine de la santé et du développement durable - salubrité de l'environnement.

L'attention des représentants est attirée en particulier sur les sections 2.2 et 2.3 du rapport, qui présentent les conclusions du Sous-Comité, les implications régionales de ses observations, et ses recommandations à l'OMS et aux Etats Membres.

Le rapport souligne l'importance d'un engagement politique des Etats Membres en faveur des politiques de salubrité de l'environnement, d'une gestion complète des questions de salubrité de l'environnement par l'application d'une législation appropriée, et d'une participation directe du secteur privé dans le processus de gestion de l'environnement et de planification du développement. Le Comité régional mettra sans doute en relief ces préoccupations.

Le sujet d'examen proposé pour 1995 est la collaboration dans le domaine des modes de vie sains, notamment les activités tabac ou santé. Il est proposé d'effectuer des visites en Australie, en Chine et à Singapour.

## **11.2 Composition du Sous-Comité**

Le mandat de quatre membres de Sous-Comité expirera à la quarante-cinquième session du Comité régional. Quatre autres membres seront nommés pour un mandat de trois ans.

## **12. Stratégie de la santé pour tous d'ici l'an 2000 - Troisième opération de surveillance : Rapport de Sous-Comité, Deuxième Partie**

WPR/RC45/9

Le plan d'action pour la mise en oeuvre de la stratégie régionale de la santé pour tous d'ici l'an 2000 a été accepté par le Comité régional en 1981 (WPR/RC32.R5). Le plan d'action prévoit une évaluation de la mise en oeuvre et de l'efficacité des stratégies nationales tous les six ans, et un rapport de suivi tous les trois ans dans l'intervalle. La dernière évaluation a été effectuée en 1991.

Le rapport fait la synthèse des activités en cours dans la Région. Il souligne deux points importants : les nouvelles initiatives ou actions lancées depuis l'évaluation de 1991 en vue de promouvoir et d'atteindre les buts de la santé pour tous, et les méthodes utilisées de planification, de mise en oeuvre et d'évaluation des stratégies de la santé pour tous.

.../

Le Comité régional souhaitera sans doute encourager les pays à poursuivre leurs efforts en vue de mettre en oeuvre les stratégies nationales de la santé pour tous et d'en améliorer la surveillance et l'évaluation, dans le cadre de la gestion globale du système de santé. Les représentants souhaiteront peut-être utiliser les renseignements recueillis pour revoir et mettre à jour leur stratégie de la santé pour tous, développer les échanges techniques entre les pays et adopter des politiques et stratégies pertinentes.

A l'époque de la préparation du rapport, les données envoyées par les pays étaient incomplètes. Les informations supplémentaires fournies par les pays en date de septembre 1994 seront communiquées aux représentants au début de la session.

**13. Collaboration avec les organisations non gouvernementales : Rapport du Sous-Comité, Troisième Partie**

WPR/RC45/10

Le rapport résume les activités coinjointes entreprises aux niveaux régional et national et passe en revue les difficultés rencontrées. Le Sous-Comité a noté, entre autres, que les organisations non gouvernementales jouent un rôle de plus en plus important dans le développement sanitaire national dans l'ensemble de la Région et que les représentants de l'OMS, ainsi que les gouvernements nationaux, peuvent intervenir efficacement dans la coordination de cette collaboration.

Le Comité régional souhaitera peut-être prier le Bureau régional de continuer à favoriser la collaboration avec les organisations non gouvernementales. Le Comité régional prendra note des recommandations du Sous-Comité concernant la collaboration à l'avenir.

**14. Adaptation de l'OMS aux changements mondiaux : Rapport du Sous-Comité, Quatrième Partie**

WPR/RC45/11

Le rapport du Sous-Comité fait brièvement le point de l'action entreprise par l'OMS en application des 47 recommandations énumérées dans le Rapport du Groupe de travail du Conseil exécutif (EB94/4) et des examens effectués par la suite par les organes directeurs. Le Comité régional, à sa quarante-quatrième session, a chargé le Sous-Comité d'examiner plus en détail certaines questions. Il soumet son rapport et ses recommandations à la quarante-cinquième session du Comité régional.

Le Comité régional est prié d'examiner les recommandations du Sous-Comité et de soumettre ses positions à la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif en janvier 1995.

**15. Assurance de la qualité dans les services de santé**

WPR/RC45/12

La résolution WPR/RC43.R7 prie le Directeur régional de rendre compte au Comité régional, à sa quarante-cinquième session, de la mise en oeuvre de l'assurance de la qualité dans les services de santé. Ce document décrit les progrès réalisés et analyse les tendances du développement de l'assurance de la qualité, sur lesquelles sera basée la qualité des soins à l'avenir.

Le Comité régional encouragera sans doute les Etats Membres à adopter des politiques et stratégies les plus complètes possible dans ce domaine, à continuer d'offrir à leurs agents de santé une vaste gamme de formations à l'assurance de la qualité et à mettre en commun leurs données d'expérience en matière de mise en oeuvre de l'assurance de la qualité.

**16. Plan d'action régional sur le tabac ou la santé pour 1990-1994**

WPR/RC45/13

Ce point de l'ordre du jour consiste en un bilan du plan d'action régional sur le tabac ou la santé pour 1990-1994. Le rapport expose brièvement les progrès accomplis depuis le dernier examen du Comité régional à sa quarante-troisième session, reprend l'évaluation effectuée par le Groupe de travail sur le tabac ou la santé à sa troisième réunion en avril 1994 et présente le nouveau plan d'action.

Le Comité régional adoptera le plan d'action pour 1995-1999 et prendra toutes les mesures nécessaires pour l'exécuter.

**17. Programme spécial de recherche, de développement et de formation à la recherche en reproduction humaine : Composition du Comité d'orientation et de coordination**

WPR/RC45/14

Le Comité régional est prié de sélectionner un membre issu de la Région du Pacifique occidental, dans la catégorie 2, dont le mandat au sein du Comité d'orientation et de coordination couvrira la période allant du 1er janvier 1995 au 31 décembre 1997.

**18. Programme spécial de recherche et de formation concernant les maladies tropicales :  
Composition du Conseil conjoint de coordination**

WPR/RC45/15

Le Comité régional est prié de sélectionner un Etat Membre dont le mandat de représentant au Conseil conjoint de coordination prendra effet le 1er janvier 1995 pour une durée de trois ans.

**19. Programme d'action pour les médicaments essentiels : Composition du Comité consultatif pour la gestion du programme**

WPR/RC45/16

Le Comité régional est prié de sélectionner un Etat Membre, dont le mandat au sein du Comité consultatif pour la gestion, dans la catégorie b, prendra effet le 1er janvier 1995, pour une durée de trois ans.

**20. Corrélation des travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé, du Conseil exécutif et du Comité régional**

**20.1 Examen des résolutions adoptées par la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé et par le Conseil exécutif à ses quatre-vingt-treizième et quatre-vingt-quatorzième sessions**

WPR/RC45/17

Le document consacré à ce point de l'ordre du jour donne une liste de certaines résolutions adoptées par la Quarante-Septième Assemblée mondiale de la Santé en mai 1994, qui sont applicables ou présentent un intérêt au niveau régional. Les résolutions de ces organes directeurs ayant directement trait aux autres points de l'ordre du jour provisoire sont jointes à la documentation y relative. Les représentants peuvent, s'ils le souhaitent, apporter leurs commentaires sur l'incidence de ces résolutions dans la Région.

**20.2 Examen de l'ordre du jour de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif**

WPR/RC45/18

Le document consacré à ce point de l'ordre du jour présente l'ordre du jour provisoire de la quatre-vingt-quinzième session du Conseil exécutif en janvier 1995. Les représentants peuvent, s'ils le souhaitent, commenter l'ordre du jour provisoire par rapport aux travaux de l'Assemblée mondiale de la Santé et du Comité régional.



**21. Choix du thème des discussions techniques organisées en marge de la quarante-sixième session du Comité régional**

WPR/RC45/19

Le document consacré à ce point de l'ordre du jour provisoire présente trois thèmes possibles pour les discussions techniques qui seront organisées en 1995. Les représentants peuvent naturellement, s'ils le souhaitent, soumettre d'autres sujets de discussions à l'examen du Comité régional.

**22. Lieux et dates des quarante-sixième et quarante-septième sessions du Comité régional**

La quarante-sixième session du Comité régional aura lieu au Bureau régional à Manille. Il est proposé que cette session se tienne du 11 au 15 septembre 1995. Le lieu de la quarante-septième session n'a pas encore été arrêté.

**23. Déclarations des représentants des Nations Unies, des institutions spécialisées et des organisations intergouvernementales et non gouvernementales en relations officielles avec l'OMS**

**24. Clôture de la session**